

Nombre de membres**en exercice:** 10**Séance du jeudi 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Laurent GAUBIAC.

Présents : 8**Votants:** 9**Sont présents:** Laurent GAUBIAC, Christian ROCHETTE, Cédric SCHMITTER, Valérie ATTOUI, Patrick BOYER, Didier CAZALIS, Olivier HEYER, Corine LESTEVEN**Représentés:** Bernard SOUYRIS**Excusés:** Géraldine CHASSAING**Absents:****Secrétaire de séance:** Patrick BOYER**Présents :** Laurent GAUBIAC, Christian ROCHETTE, Cédric SCHMITTER , Didier CAZALIS, Corine LESTEVEN, Valérie ATTOUI, Olivier HEYER, Patrick BOYER.**Représenté :** Bernard SOUYRIS par Christian ROCHETTE**Excusée :** Géraldine CHASSAING.**Absents :****Secrétaire de la séance:** Patrick BOYER**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024.**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

2. VOTE DU TAUX DES TAXES SUR LE FONCIER BATI, SUR LE FONCIER NON BATI ET LA TAXE D'HABITATION .

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas modifier les taux de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Taux sur la taxe foncière sur le bâti: 37,50%

Taux sur la taxe foncière non bâti: 41,27%

Taux taxe d'habitation : 7.14%

Cela représentera une recette de : 101 066 €

Le budget 2024, préparé par la commission des finances, a été élaboré à partir de cette recette fiscale. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux comme mentionné ci-dessus

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET GENERAL 2024 .

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget principal 2024 dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses: 345 946.60 €

Recettes: 345 946.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses: 295 332.43 €

Recettes: 295 332.43 €

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif principal 2024

4. VOTE DU BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2024.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget du service d'assainissement 2024 dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses: 87 102.04 €

Recettes: 87 102.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses: 118 812.42 €

Recettes: 118 812.42 €

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif principal 2024

5. INFORMATIONS DIVERSES.

Les travaux de la RD 208 devraient commencer le 10 avril 2024.

Séance levée à 19h45

Le Maire

Laurent GAUBIAC